



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets électriques et électroniques

Question écrite n° 103109

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la réglementation actuellement applicable au traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. En effet, s'il est juste que l'Union européenne mette en place une réglementation en vue de favoriser la dépollution et le recyclage de ces déchets, il semble toutefois que les réglementations existantes empêchent le développement de micro-projets de codéveloppement visant à permettre à des étrangers ayant choisi de se réinstaller dans leur pays d'origine après une formation à la réparation d'appareils électroniques et électriques de bénéficier d'équipements hors d'usage dont ils pourraient récupérer les pièces détachées. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer l'état actuel de la législation sur ce sujet et les possibilités d'évolution.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103109

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9249